

Compte-rendu CFDT du CTSS-DIRIC du 28/03/2017

Programme chargé pour cette réunion avec pas moins de 11 points à l'ordre du jour...

1. Suites données au dernier CTSS

- Bourges et Tours

En ce qui concerne la reprise des fonctions de référent des armées en région Centre, une concertation entre les chefs de Bourges et Tours a eu lieu. Il a été décidé que le chef de Bourges sera référent pour les stations militaires d'Avord, de Châteaudun et de Romorantin. Le chef de Tours prendra quant à lui les fonctions de référent pour Tours.

- MIR

Le projet OSMOSE prévoit une diminution du nombre de MIRs et une nouvelle implantation de ces dernières. Resterait dans la configuration future : la MIR95, la MIR91 et la MIR18.

Le transfert de charge se porterait principalement sur la MIR91 qui se verrait attribuer en plus de son périmètre d'intervention actuel, les périmètres de la MIR75 et de la MIR78. Et n'oublions pas la charge de travail qui viendra s'ajouter après la réorganisation du réseau bénévole (installation et maintenance de stations automatiques) ! Pour répondre à ce transfert de charge, le projet OSMOSE ne prévoit pour le moment qu'un seul TSI supplémentaire à la MIR91, ce qui semble pour le moins irréaliste... Les représentants du personnel s'interrogent également sur les conditions de stockage du matériel dans les locaux d'Orly. La présidente rappelle qu'il y a une incertitude sur la pérennité de ces locaux en raison des travaux prévus par ADP.

2. Organisation du CM de Trappes

L'arrêt des nuits est effectif depuis le 28 mars. Les prestations de nuit (principalement des Météo-Surveillance-Bulletin et Renstel) ont été reprises par les PAR et Toulouse. Cela relance la question de la formation des PAR en Prévision-Conseil du fait de l'évolution de leur poste.

Les agents sont au nombre de 2+6 actuellement, 1+6 à partir de mai 2017 suite au départ du chef de centre qui rejoint le CMIR en tant que Prévi/DA. L'adjointe deviendra chef de centre par intérim, le référent restant le Prévi/DA de Saint-Mandé. Les représentants du personnel soulignent que le futur statut de l'adjointe devra être défini plus clairement par une nouvelle fiche de poste, comme cela se fait dans d'autres stations.

Le cas du radiosondage automatique a été abordé. Suite aux remontées d'un agent de Trappes, le logiciel de traitement va être changé. Mais cela ne va malheureusement pas résoudre le problème des points de basses couches souvent erronés, et le sondage restera donc le plus souvent inutilisable par les prévisionnistes !

3. Evolution de la prévision

Poste PAR : 7 agents actuellement, mais 2 ont demandé une mutation avec de bonnes chances de réussite. Un poste PAR puis PAR/PC a été ouvert à la CAP mais il n'est pas certain qu'il y ait des candidats. La CFDT note que des tensions sur ce poste sont donc à craindre dès septembre.

Poste CPR : 8 agents au 1^{er} juin, mais un agent est sorti du tour, et un autre à de grandes chances d'obtenir une mutation à la CAP. Les bilans sont négatifs.

Poste PC : 7 agents sur 2 postes SP. La CGT rappelle que les bilans sont très élevés, tout comme la charge de travail du poste PC2. Une meilleure répartition des tâches pourra être trouvée avec le poste PC de Trappes.

Dans le cadre du projet 3P, une nouvelle organisation de la prévision est attendue d'ici 2020 ou 2021. Plus qu'une nouvelle organisation, nous devrions parler d'une véritable révolution, du fait de l'orientation probabiliste de la future base automatique de prévision...

La chaîne de prévision se situe donc actuellement dans une période de transition délicate, comportant notamment le passage du poste PAR en poste mixte PAR/Prévi-Conseil puis en Prévi-Régional (le concept du Prévi-Régional restant à ce jour encore très flou !)

Pour résoudre les futures tensions d'effectif sur le poste PAR la direction envisage deux possibilités :

- Faire tourner ponctuellement les CPR sur le poste, ce qui nécessite une formation spécifique.
- Armer le poste PAR selon la situation météorologique. Dans ce cas, le PAR de la DIRN pourrait effectuer la saisie sur deux DPA. Cette solution n'est pas satisfaisante, les organisations syndicales rappelant la nécessaire proximité entre le CPR et le PAR.

Unité Médias : Toujours de grandes tensions sur l'effectif du poste permanent de l'Unité Médias qui compte actuellement 5 TSE + 1 brigadiste à temps plein. Un poste a été ouvert à la CAP, il a de bonnes chances d'être pourvu par le biais de la BIEP avant l'été, mais cela ne résoudra pas tout. La CGT rappelle qu'à plusieurs reprises des agents ont dû faire plus de 49h de travail dans la semaine. Elle demande à ce que les règles du temps de travail soient mieux respectées, quitte à ne pas armer ponctuellement le poste.

Du nouveau du côté des contrats :

- Le contrat Radio-France est renouvelé, dans la même configuration.

- Dans le cadre de l'appel d'offre pour France Télévision, une sollicitation à candidature a été lancée afin de trouver des volontaires pour travailler dans les locaux de France TV. La direction tente ainsi d'anticiper les contraintes d'un éventuel contrat et semble avoir retenu la leçon du contrat Radio-France. Toutefois, si le contrat est remporté, nous resterons très vigilants sur l'organisation de cette prestation, afin que les services concernés n'aient pas à payer les pots cassés.

4. Budget 2017, plan de formation DIRIC

- **Budget :** Le seul poste d'investissement important concerne le renouvellement du radar de Bourges.
- **Formation :** En 2016 les agents de la DIRIC ont participé à 403 actions, ce qui représente 654 jours de formation (une baisse de 10% par rapport à 2015), soit 3.4 jours par agent. 82% des agents ont au moins suivi un stage. Les postes de formation les plus importants concernent le domaine hygiène et sécurité, ainsi que des formations météorologiques de base.

5. Télétravail

Actuellement 5 agents de la DIRIC sont en télétravail. Une demande de télétravail est en cours d'instruction pour 1 agent.

6. TROED 2017 et suivi des effectifs.

Comme signalé ci-dessus, le sous-effectif du poste permanent de l'Unité Médias reste très préoccupant. Une attention toute particulière sera également portée sur l'effectif du poste PAR après la campagne de mutation. Enfin, la situation de l'encadrement de TTI s'annonce délicate.

7. Fonction « régie recette »

La régie de recette DIRIC est fermée depuis le 01 janvier 2017. Toutefois, depuis le 01 avril, une régie de recette a été ouverte à la D2C. Cette fonction est confiée à N.Louvet.

8. Organisation des assistances sportives

Un document d'organisation a été rédigé, dans l'idée d'identifier clairement les ressources affectées aux assistances sportives. Une convention de service a également été signée entre Météo-France Sports et la DIRIC. Ces documents spécifient notamment que Météo-France Sports est responsable des conditions d'exécution du travail (durée du travail,

travail de nuit, repos hebdomadaires, santé et sécurité au travail) pendant les missions des agents.

A la DIRIC deux agents sont à temps plein à disposition de Météo-France Sports. Les représentants du personnel souhaitent que la participation des différents agents soit répercutée dans les ETP des services.

9. Continuité de service en cas de grève.

Un mode opératoire listant notamment les postes pouvant faire l'objet d'une assignation en cas de grève est entré en application au début de l'année, avant d'être suspendu le temps d'une discussion dans les CT locaux.

A la DIRIC, 3 postes sont susceptibles d'être assignés : le CPR, l'observateur à Roissy, et TTI pupitrage.

Concernant le CPR, le document actuellement disponible fait état de la rédaction des directives J2/J3 et des météoflash, alors que ces productions n'ont pas d'enjeux de sécurité. Il devra être mis à jour.

Concernant l'observateur de Roissy, difficile de faire la part des choses entre les enjeux sécuritaires et enjeux commerciaux. Une liste de tâche est mentionnée dans le mode opératoire et des discussions ont eu lieu avec les agents concernés.

Quant au pupitrage TTI, dans le cadre de la supervision nocturne, il faudrait fournir un état précisant les DIRs et Centres dont le personnel est requis. Une liste des bulletins de « sécurité » est à envisager en accord avec les responsables des régions.

10. Plan d'action du CHS

Le plan d'action Hygiène et Sécurité de 2017 est développé. On retiendra notamment qu'une présentation sur les risques psychosociaux est prévue le 23 mai 2017. Celle-ci s'adresse à tous les agents.

11. RIPSEEP et pesée des postes

Le RIPSEEP est déjà effectif pour les attachés. La pesée des postes est en cours pour les TSM où les postes seront classés dans 3 groupes.

Le RIPSEEP pour les TSM et les ITM sera présenté au CTEP du 20 juin. En attendant, rien de neuf : sur le principe personne ne doit y perdre... mais à budget constant personne n'y gagnera !

Le prochain CTSS aura lieu fin juin.